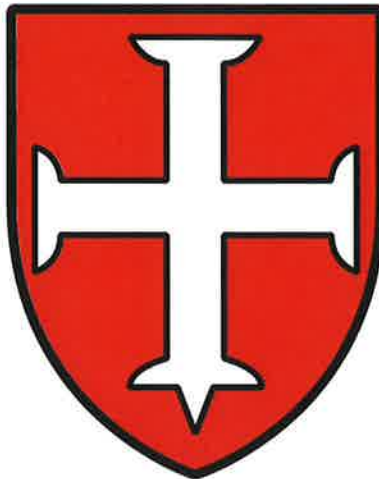


**COMMUNE DE CRANS
CONSEIL COMMUNAL**



**PROCÈS-VERBAL
Séance du 28 octobre 2024**

Pour archives

ORDRE DU JOUR

1.	Appel	4
2.	PV de la séance du 23 septembre 2024	5
3.	Approbation de l'ordre du jour	5
4.	Communications du bureau du Conseil	6
5.	Communications de la Municipalité	7
	<i>Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic.....</i>	<i>7</i>
	<i>Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale</i>	<i>7</i>
	<i>Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal.....</i>	<i>8</i>
	<i>Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière, protection civile – M. Bernard Henrioux, Municipal.....</i>	<i>8</i>
6.	Préavis – Rapports des Commissions	9
	<i>Préavis N° 33/24 – Budget 2025</i>	<i>9</i>
	<i>Préavis N° 32/24 – Arrêté d'imposition 2025</i>	<i>11</i>
7.	Initiatives, dépôt de motions, postulats	11
8.	Projets de la Municipalité	11
9.	Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon	12
10.	Divers et propositions individuelles	15
11.	Glossaire des acronymes et termes spéciaux	17

Préambule : M. le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'à la Municipalité.

Ouverture de la séance à 20h00

M. le Président annonce le décès de Mme Rosemarie Sinner.
Le Conseil et la Municipalité observent une minute de silence en son hommage.

Constitution du bureau :

- M. Henri BOSSERT, Président
- M. Claude LAGRANGE, vice-président
- Mme Fabienne VIONNET, Secrétaire
- Mme Neslihan KURT, Scrutatrice
- Mme Moravia WIDMER, Scrutatrice
- Mme Ulrike RICHARDSON, Scrutatrice suppléante
- Mme Birgit SCHLEIFENBAUM, Scrutatrice suppléante
- M. Laurent SINNER, Huissier

1. Appel

La Municipalité est représentée par :

- M. Robert MIDDLETON, Syndic
- M. Yvan RUEFF, Municipal et Vice-Syndic
- Mme Johanna PINI, Municipale
- Mme Marie-Noëlle GAY, Municipale
- M. Bernard HENRIOUX, Municipal

Excusés : 14 membres du Conseil sont excusés

- M. Cédric Aeschlimann
- M. Antoine Amiguet
- M. Marc-Henri Barrail
- M. René Bautz
- M. Maximilien Berni
- M. Patrick Böhler
- Mme Lydia Bourquin
- M. Thomas Dislich
- M. Yves-André Fasel
- M. Lars Kermode
- M. Sylvain Nassisi
- M. Gilles Pilloud
- Mme Milène Pochon
- M. Jean-Christophe Pradervand

Absents : 1 membre du Conseil est absente

- Mme Nathalie Sauvain

Quorum :

Au total, 30 conseillères et conseillers sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer légalement.

Lors du vote à main levée, la majorité simple est fixée à 15 voix contre 14. Le Président ne vote pas.

2. PV de la séance du 23 septembre 2024

M. le Président passe en revue le PV de la séance du 23 septembre 2024.

Page 4, Quorum :

« la majorité est fixée à 16 voix contre 18... » à corriger par « ... 18 voix contre 16... ».

Page 9, Éclairage public :

M. Rueff demande de reformuler le texte pour en améliorer la compréhension :

Le texte original est remplacé par « Les résultats d'une analyse de l'éclairage public de la commune réalisé par un partenaire externe permettent maintenant de connaître les zones qui sont correctement éclairées et celles qui ne le sont pas. Sur cette base, la Municipalité envisage de procéder à une modernisation de notre éclairage public. »

Page 12, dernière phrase :

M. Lars Kermode demande une petite modification pour clarifier ses propos. Le passage, « ... *et ne sera pas soumis au vote* » est remplacé par « ... *et ne devrait pas être soumis au vote* ».

Le Conseil n'a pas de remarque ou de commentaire.

Vote pour l'approbation du PV de la séance du 23 septembre 2024 :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : 3

Le PV de la séance du 23 septembre 2024 est accepté à la majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président annonce que l'ODJ sera suivi tel que présenté.

Il passe au vote pour l'approbation de l'ordre du jour.

Vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstentions : Aucune

L'ordre du jour est accepté à la majorité.

4. Communications du bureau du Conseil

Dates des prochaines séances 2024

2 décembre à 19h00 : séance ordinaire, suivie du repas du Conseil

Dates 2025 : ne sont pas encore fixées

Votations et élections

Pas de résultats à communiquer

Prochains scrutins

Votations fédérales du 24 novembre 2024

Objet 1 : Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales ;

Objet 2 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : sous-location) ;

Objet 3 : Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoins propres) ;

Objet 4 : Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)

Affaires du Conseil communal

Visite de commune par Mme le Préfet Chantal Turin

Le 25 septembre, le Bureau du Conseil et la Municipalité ont reçu la visite de Mme Le Préfet, venue procéder à l'inspection des registres du Conseil. Mme le Préfet constate que ceux-ci sont à jour et bien tenus, tant pour les procès-verbaux que pour les rapports des commissions et les registres électoraux.

Concernant les commissions, Mme le Préfet rappelle le devoir de collégialité qui doit régner au sein des commissions. Le rapport doit donc mentionner la liste de présence et porter les signatures de tous les membres qui ont participé au vote, qu'ils soient pour ou contre la conclusion. Les opposants ont le droit de rédiger un rapport de minorité.

Affaires intercommunales

Rencontre des présidents des Conseils communaux de Terre Sainte

Le 3 octobre, une rencontre des présidents des Conseils de Terre Sainte a eu lieu à Chavannes-des-Bois. Tous s'accordent sur la réponse insatisfaisante d'ARSCO et pour prendre conseil auprès du département des institutions et des communes avant de répondre. Il semble qu'au niveau de l'ARSCO certaines pistes de progrès pourraient être envisagées.

5. Communications de la Municipalité

Administration générale, sécurité, population, relations extérieures – M. Robert Middleton, Syndic

M. le Syndic n'a pas de communication.

Finances, mobilité, urbanisme, développement durable, bâtiments – Mme Johanna Pini, Municipale

Mme Johanna Pini fait part des informations concernant son dicastère.

Budget 2025. Elle présente les éléments principaux retenus pour la préparation du budget :

- Stabilité des revenus des personnes physiques, similaires à 2023 ;
- Adaptation du niveau des gains immobiliers et des droits de mutations (450'000 CHF), pour refléter la réalité de ces 5 dernières années ;
- Les charges prévues pour 2025 sont fortement marquées par l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Ceci implique une bascule de nos charges de la Participation à la Cohésion Sociale (PCS) vers la péréquation directe. La PCS ainsi que la facture policière sont réparties en francs par habitant et diminuent donc significativement. Bien que la PCS à répartir entre les communes augmente encore en 2025 pour atteindre 821 millions (793 millions à répartir en 2023), ce nouveau système est favorable pour la Commune ;
- Les charges péréquatives sont estimées à 13,4 millions CHF et représentent 56 % des charges de la Commune ;
- Les charges relatives au ménage communal augmentent principalement en raison des charges de personnel. Ceci est nécessaire pour pouvoir faire face à la charge de travail représentée par la conduite des projets.

Ainsi, le total des charges communales est estimé à 23,9 millions CHF. En maintenant un taux d'imposition inchangé à 59 points, le total des revenus est estimé à 23,2 millions CHF, soit un déficit de 700'000 francs que notre capital est en mesure d'absorber. Pour cette raison, la Municipalité propose le maintien du taux d'imposition à 59 points.

Stratégie régionale de gestion des zones d'activités. Lors de la prochaine séance, la Municipalité présentera le préavis Région de Nyon, sur la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA). La SRGZA résulte de l'application de la LATC (de l'article 17) et vise à déterminer l'implantation des activités économiques de type artisanats ou industrielles, incompatibles avec les zones résidentielles. La préservation et le développement de ces activités, en leur dédiant des zones bien spécifiques, ont pour objectif de favoriser l'emploi dans le district.

Ce préavis non modifiable est présenté par Région de Nyon et attend la validation de l'ensemble des communes du district, qu'elles disposent ou non d'une zone d'activité.

Enfance, écoles, affaires sociales, culture et cultes – Mme Marie-Noëlle Gay, Municipale

Mme Marie-Noëlle Gay fait part des informations concernant son dicastère.

APEJ. Le Budget 2025 de l'APEJ est en cours de préparation et sera présenté au conseil intercommunal le 19 novembre. Une augmentation globale de 6,9 % est prévisible, soit une augmentation pour les communes de 1,1 %, ce qui est moins élevé que les années précédentes.

Publication du Quoi. Le numéro de décembre est quasiment sous pli. Le sujet principal portera sur le projet de résidence pour seniors au Grand Pré et sur le restaurant de l'Union.

Musique et animations. Concerts au Temple, jazz le 17 novembre et concert de violon des anciens élèves de l'académie Meuhin le 8 décembre. Fête de la Saint-Nicolas le 6 décembre au jardin.

La musique de Louis Armstrong sera jouée pour les aînés de Crans, mardi 29 octobre. Ce concert, ainsi que le goûter qui suivra, sera offert par un donateur anonyme, habitant de Crans, maintenant décédé.
Le 31 octobre, soirée Halloween, pour les enfants, départ de l'école à 18h.
Le 8 novembre au centre communal, exposition de M. Jacques Pelichet et vernissage à 18h00.

Police des constructions, routes et éclairage public, port, informatique – M. Yvan Rueff, Municipal

M. Yvan Rueff informe le Conseil sur les affaires en cours dans son dicastère.

La DGMR a rendu son rapport sur la possibilité de limiter la Rue du Grand Pré à 30 km/h. Un rapport de la Municipalité sera communiqué lors de la prochaine séance.

Voirie, épuration, espaces verts, forêts, cimetière, protection civile – M. Bernard Henrioux, Municipal

M. Bernard Henrioux fait part des affaires en cours dans son dicastère.

M. Henrioux souhaite rencontrer les commissions des travaux et des finances pour les prochains préavis.

6. Préavis – Rapports des Commissions

Préavis N° 33/24 – Budget 2025

M. le Président détaille les différents documents reçus par le Conseil concernant ce préavis.

Rapport de la Commission de Finances, rapporteur, M. Jean-Daniel Aubry

M. Jean-Daniel Aubry lit le rapport de la commission des finances.

La parole est au Conseil.

Mme Catherine Schmutz signale une erreur dans le montant indiqué pour le total du budget d'investissements (v. Page 17) :

- le préavis indique un montant de 8'750'000 CHF, après vérification, on arrive à 10'250'000 CHF.

Mme Schmutz demande des précisions sur répartition de la participation à la cohésion sociale (PCS) entrée en vigueur dès 2026.

Mme Johanna Pini explique que pour 2025, le Canton prévoit une charge de 821 millions CHF à répartir entre les communes, selon les règles de la péréquation intercommunale. À partir de 2026, la PCS sera répartie en francs par habitant et les augmentations seront prises en charge à 17 % par les communes et 83 % par le Canton.

Mme Catherine Schmutz remarque qu'un montant de 2 millions CHF est prévu au plan d'investissement pour l'assainissement énergétique de la salle communale. Cela lui semble en contradiction avec les besoins de la population et la priorisation des projets de la Municipalité qui prévoyait un assainissement énergétique et des travaux de rénovation pour ce montant. Elle craint que la réhabilitation de cette salle passe au second plan des priorités.

Mme Johanna Pini répond que la présentation des priorités prévoyait un assainissement énergétique et des travaux de rénovation, mais pour l'instant c'est une enveloppe encore très approximative.

Au vu des coûts représentés par la reconstruction d'une nouvelle salle communale avec un parking, la Municipalité a cherché les solutions possibles à des prix souhaitables, sans préteriter d'autres projets à réaliser. On penche ainsi, plus vers des travaux d'assainissement énergétiques et des améliorations de l'utilisation de l'espace disponible dans cette salle.

M. le Syndic intervient pour préciser que les 2 millions CHF prévus dans le plan d'investissement ne concernent pas uniquement l'assainissement énergétique, mais également une rénovation.

M. Blaise Schwerzmann vient sur la rubrique 8 du budget de fonctionnement. Il remarque qu'un montant de 1'500 CHF est prévu pour le chalet de Poêle Chaud. Il s'étonne de la faiblesse du montant au vu des travaux de rénovation que la commune souhaite engager.

Mme Johanna Pini confirme que les travaux sont prévus et que cela passera par un préavis pour une demande de crédit, donc un financement hors budget.

M. Yves Cretegnny constate l'augmentation des charges de personnel prévue au budget. Il soutient l'acquisition de capacités de travail supplémentaires, en lien avec le développement des projets communaux, mais souhaite connaître comment ces capacités seront attribuées. La Municipalité souhaite-t-elle engager de nouveaux collaborateurs ou plutôt faire appel à des mandataires extérieurs pour le suivi de ses projets ?

M. le Syndic répond que le montant prévu englobe les charges du personnel, mais n'exclut pas l'attribution de mandats spécifiques à des spécialistes externes à la Commune.

M. Jean-Marc Fillistorf exprime sa satisfaction de voir apparaître des montants ambitieux dans le plan d'investissement, dès l'année prochaine. Il remarque toutefois que les 8 millions CHF d'investissement prévus pour 2024 sont loin d'être réalisés à ce jour. Il espère que ces gros investissements seront réellement engagés et mis en route.

Pour terminer, il remarque que deux lignes du plan d'investissement sont restées vides pour les rubriques « extension de l'UAPE » et « parking ».

Mme Johanna Pini explique que ce sont des investissements prévus au-delà de 2029 et que le tableau ne va pas plus loin.

M. Bernard Vogel revient sur une remarque faite l'année dernière et restée sans effet. Il souhaite que le bilan ainsi que l'état de la dette et du capital disponible soient également présentés avec le budget.
« On est super précis sur plein de choses, mais il n'y a rien sur le bilan, c'est vraiment dommage ! »

Mme Johanna Pini répond que l'endettement actuel de la commune se monte à 2,5 millions CHF. Elle ajoute que l'état de la dette sera réactualisé et présenté avec chaque préavis, lors de demandes de crédit. Elle prend note de la remarque et assure que cela sera fait lors des prochains budgets.

Mme Ulrike Richardson demande des précisions sur la parcelle 551 mentionnée au plan des investissements.

Mme Johanna Pini répond que cette parcelle est une propriété de la Commune et que le bâtiment existant dispose d'un droit de superficie. L'échéance de ce droit tombera en 2027 et la Commune devra se déterminer sur cette question.

M. le Syndic ajoute que cela fera l'objet d'un préavis.

M. le Président relit les conclusions du rapport et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 33/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Une

Abstention : Une

Le préavis N° 33/24 est accepté à la majorité du Conseil.

Préavis N° 32/24 – Arrêté d'imposition 2025

Mme Neslihan Kurt, rapporteuse, lit le rapport de la Commission des Finances.

M. le Président passe la parole au Conseil pour les questions. Le Conseil n'a pas de questions.

M. le Président relit les conclusions du préavis N° 32/24 et passe au vote.

Vote pour l'approbation du préavis N° 32/24

Voix pour : Majorité

Voix contre : Aucune

Abstention : Aucune

Le préavis N° 32/24 est accepté à l'unanimité du Conseil.

7. Initiatives, dépôt de motions, postulats

Point sans objets.

8. Projets de la Municipalité

Les projets ont été annoncés lors des communications de la Municipalité. Les préavis sur la gestion des zones d'activité et la réponse municipale à la motion de Mme Kurt seront traités lors de la prochaine séance.

9. Associations intercommunales – Rapports des délégués APEJ, SITSE, POLICE, ORPC, SDIS, Région de Nyon

APEJ – Rapporteur, M. Carlos Mota.

M. Carlos Mota annonce qu'il n'y a pas eu de séance, la prochaine est prévue le 19 novembre 2024.

SITSE – Rapporteur, M. Jean-Daniel Aubry remplace M. Cédric Aeschlimann.

M. Jean-Daniel Aubry annonce qu'il n'y a pas eu de séance, la prochaine est prévue le 7 novembre 2024.

PNR (Police Nyon Région) – Rapporteur, M. Quentin Pommaz

M. Quentin Pommaz n'a pas de communication.

ORPC (Protection civile) – Rapporteur, M. Yves-André Fasel est absent.

Il n'y a pas de communications

SDIS Nyon Dôle – Rapporteur, M. le Syndic.

M. le Syndic informe le conseil sur la dernière séance du Conseil intercommunal, le 24 septembre. Le CI a validé le budget 2025, l'engagement d'un nouveau sapeur-pompier permanent, ainsi que la révision des statuts du SDIS Nyon Dôle.

Conseil Région de Nyon – Rapporteur, M. Yves Cretegny

M. Yves Cretegny informe le Conseil sur la dernière séance du Conseil intercommunal de RNY, le 10 octobre 2024, à Chavannes-des-Bois.

Les préavis suivants ont été adoptés :

- Préavis 40-2024 : État financier du Fonds Transports Publics Régional 2010 – 2024. Préavis consacré au bilan financier du fonds TP. Le solde disponible de 98'948 CHF est réaffecté au fonds TP pour financer les dernières mesures d'aménagement.

- Préavis 42-2024 DISREN : Aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis.

Préavis concernant une demande de crédit de 31'822 CHF pour l'aménagement d'un arrêt de bus à Chavannes-Centre et permettant de relier ce centre commercial au réseau des TPN.

M. Cretegny rappelle que ce préavis n'a pas d'impact financier pour Crans, vu que nous ne participons pas au DISREN.

- Préavis 41-2024 : Adoption à l'unanimité de la vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève.

La vision territoriale transfrontalière 2050 est un document stratégique qui dessine les contours du Grand Genève en 2050 sur la base d'indicateurs statistiques. Ce document pose toute une série d'enjeux qui influenceront tôt ou tard sur notre Commune.

M. Cretegny informe le Conseil sur les chiffres clés du rapport qui montrent que le développement de la région touchera notre Commune sur de nombreux points :

- L'agglomération Franco-Valdo-Genevoise compte actuellement 1,15 million d'habitants et s'étend sur le Grand Genève, le district de Nyon et la partie française. La projection prévoit un accroissement de 200'000 à 400'000 habitants supplémentaires en 2050 ;

- Pour le district de Nyon, la population actuelle est estimée à 103'000 habitants soit à peu près 10 % du Grand Genève. Selon les projections, ce seront entre 26'000 et 47'000 habitants supplémentaires qui devront être absorbés à l'échelle du district ;

- Le rapport met également l'accent sur la protection du socle du vivant dans le périmètre de l'agglomération (préservation de la zone agricole, des espaces naturels et aménagement de zones de détente). Cela passera par une densification de la zone bâtie.

Ce rapport dicte le calendrier du développement territorial de ces prochaines années. Absorber cette croissance demandera la mise à jour du plan directeur cantonal et une adaptation des infrastructures de mobilité, gares, autoroute, transport publics, lignes de bus.

Cela passera à l'échelle communale avec notamment la mise à jour de notre PGA.

M. Cretegny précise que ce rapport n'a pas de caractère obligatoire pour les communes. Ce document d'intentions lie uniquement les autorités exécutives (Conseil régional, Conseil d'État VD et GE et les représentants du Genevois français) et oriente les autorités sur la répartition de la charge du développement dans les 3 régions.

Au niveau réglementaire, ces intentions se matérialiseront lors de la mise à jour du plan directeur cantonal, qui par la suite alimentera la réflexion du PGA communal.

Le Conseil régional a également fait ressortir quelques réflexions au sujet d'une planification territoriale. Cela commence avec la planification des zones d'activité, mais le CR sera probablement amené à organiser d'autres éléments à l'échelle du district, notamment au niveau de la densification des zones habitables.

Horaires CFF et TPN. Lors de la séance, d'importantes modifications de l'horaire des CFF ont été annoncées. Pour la région, c'est l'ensemble des horaires de bus qui sera revu, avec la mise en place du quart d'heure de battement sur les axes principaux en direction des gares de Nyon et de Coppet. La ligne 811 ne verra que peu de changement, à l'exception de quelques trajets supplémentaires le samedi après-midi et, semble-t-il, la suppression du quart d'heure d'attente à Nyon pour se rendre en bus à Genève.

DISREN. Région de Nyon prévoit également la prochaine révision du DISREN en 2025. Actuellement, Crans ne participe pas au DISREN qui est un but optionnel de l'association Région de Nyon. Le DISREN est un mécanisme d'investissement solidaire destiné au financement de projets d'intérêt régional. Pour Crans, ce sera l'occasion de rediscuter l'opportunité d'adhérer à ce mécanisme ou non.

Prochaines séances du CI. Le 30 octobre à Saint-Cergue, séance extraordinaire consacrée au sauvetage de Télé Dôle. Le CI devra voter sur un financement urgent et sur un nouveau concept d'exploitation touristique « *Quatre-Saisons* ». Le 11 décembre, séance ordinaire, avec la présentation du budget 2025 de RNY, une demande de crédit pour le soutien à l'*Usine à gaz* pour la période 2025-2028 à hauteur de 410'000 CHF et une participation de 464'000 CHF pour l'accompagnement opérationnel du Fonds régional pour la mobilité 2024-2028.

M. le Syndic remercie M. Cretegnny pour ses informations stratégiques et souligne l'importance pour notre Commune de suivre ces questions.

Concernant le PGA, ce règlement est adopté pour une durée de 15 ans. Au vu des prévisions de développement régional, une réflexion sur l'augmentation des zones à bâtir est nécessaire. Cependant, dans ce domaine, nous sommes tenus par la LAT et nous ignorons si le plan directeur cantonal tient compte de ces chiffres.

Il indique que lors d'un entretien récent, Mme la Conseillère d'État Isabelle Moret a répondu qu'il n'était pas question de toucher à la LAT. La pression sur le prix des terrains va continuer tant que ces directives d'aménagement du territoire ne seront pas changées.

Concernant le DISREN, M. le Syndic informe le Conseil que le DISREN pourrait prendre un caractère obligatoire lors de la révision qui s'annonce. Dans ce cas, le Conseil communal aura l'occasion de discuter de cette question stratégique et d'examiner si Crans souhaite rester au Conseil régional.

Mme Catherine Schmutz rappelle que lors de mise en œuvre de la LAT, Crans avait été prétérité dans le calcul de sa zone à bâtir, contrairement à Prangins qui faisait partie de Région de Nyon. Elle demande si notre adhésion à Région de Nyon nous permettrait d'obtenir les mêmes droits à bâtir.

M. le Syndic répond que la définition de la zone urbaine de Nyon est une décision cantonale qui ne dépend pas de Région de Nyon. Une demande pour que Région de Nyon puisse s'occuper de la LAT avait été totalement refusée par l'ancien président du Conseil régional. Mais à l'avenir, Région de Nyon ne pourra plus éviter de considérer ces questions d'urbanisme.

ARSCO SA – Rapporteur, M. Jean-Daniel Aubry

La présentation du budget 2025 d'ARSCO est prévue le 29 octobre. Les documents reçus en avance prévoient un budget en augmentation de 2'150'000 CHF et passe de 7'826'000 CHF à 9'808'000 CHF. Cette augmentation est principalement due à la construction de la piscine-patinoire et cela aura certainement un impact sur les charges communales.

10. Divers et propositions individuelles

M. le Président rappelle que les questions doivent être déposées par écrit.
Il passe la parole au Conseil.

Mme Catherine Schmutz constate qu'un passage pour piétons provisoire a été aménagé sur la route Suisse pour la durée des travaux du mur antibruit des Landes. Elle s'étonne de cette installation sommaire et dangereuse et demande si cela pourrait être amélioré.
De plus, elle signale que deux lampadaires situés au niveau de l'arrêt de bus des Landes (côté Jura) sont débranchés.

M. Yvan Rueff répond que la vitesse est limitée à 60 km/h sur toute la zone des travaux. Il rappelle que ce chantier est sous la responsabilité de la DGMR et que la commune de Crans n'est pas impliquée. Il se chargera toutefois de faire remonter l'information.

M. Laurent Duhoux revient sur le sujet de l'élargissement de l'autoroute prochainement soumis au vote. Il constate que la position de plusieurs syndicats de la région avait paru dans les médias locaux. Il souhaiterait connaître la position de la Municipalité.

M. Yvan Rueff répond que certaines communes seront particulièrement impactées par le trafic lors des travaux. Signy notamment, qui souhaite une compensation du Canton. Nyon également, voudrait améliorer la route Blanche.

Il ajoute que Crans n'est pas directement impacté par l'élargissement de l'autoroute, sauf pour les ponts de la route de Crassier et celui qui part sur Arnex. Concernant la fréquentation, ceci est très difficile à prédire.

Dans ces conditions, la Municipalité penche plutôt pour une amélioration de la desserte Nyon – Genève afin de décharger le trafic dans les communes. La Municipalité a simplement mentionné sa préoccupation sur le bruit.

Il mentionne encore qu'avec la requalification de la route Suisse, la majorité du trafic s'est reporté sur l'autoroute et que celle-ci se retrouve surchargée.

M. Blaise Schwerzmann demande des informations sur le poste de greffier, car à sa connaissance, celui-ci a été changé.

M. le Syndic répond que la Municipalité travaille sur la refonte de l'ensemble du bureau. Des informations définitives seront communiquées au mois de décembre.

Mme Ulrike Richardson demande si les habitants de Crans sont informés sur les subventions pour la mobilité. Elle n'a pas vu de publicité à ce sujet.

Mme Johanna Pini répond qu'un article va paraître dans le prochain *Quoi* à ce sujet. La Municipalité travaille également sur une information relative au développement durable.

M. le Président informe le Conseil sur une étude en cours commandée par l'Université de Zürich. Il s'agit de mesurer les manifestations d'hostilités à l'égard des parlementaires en Suisse et les auteurs recherchent des volontaires pour répondre à un questionnaire. M. le Président indique qu'une liste est à disposition des personnes intéressées qui autorisent l'utilisation de leur adresse électronique. Le descriptif du projet est à disposition du Conseil sur la table du Bureau.

Le Conseil n'a plus de questions ou de remarques.

La séance est levée à 21h29

CONSEIL COMMUNAL DE CRANS

Le Président



M. Henri BOSSERT



La secrétaire



Mme Fabienne Vionnet

11. Glossaire des acronymes et termes spéciaux

Organismes communaux	
CODIR	Comité de direction. Organe exécutif d'une association intercommunale.
CoFin	Commission des finances.
CoGest	Commission de gestion.
SDC	Société de développement, Crans.
Associations intercommunales	
ACP	Association intercommunale pour un couvert à plaquettes, Trélex.
APEJ	Association pour l'enfance et la jeunesse.
ARSCO	Société immobilière ARSCO SA.
ORPC	Organisme régional de Protection civile.
PNR	Association intercommunale Police Nyon Région.
Région de Nyon	Association intercommunale des communes du district de Nyon.
SITSE	Services industriels de Terre Sainte et environs.
Organismes cantonaux	
AdCV	Association de Communes Vaudoises.
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes, service de l'état de Vaud.
ECA	Établissement cantonal d'incendie.
OAJE	Office pour l'accueil de la jeunesse et de l'enfance
UCV	Union des communes vaudoises.
Autres organismes et raisons sociales	
AVS	Assurance vieillesse et survivants.
Bio-Éco	Société de conseil et de stratégie dans le développement durable, l'énergie et le climat, Vevey.
Energieô	Projet de forage géothermique, Vinzel.
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique, Université de Lausanne.
PC	Protection civile.
TCS	Touring Club de Suisse.
Lois et règlements	
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire.
LAVS	Loi sur l'assurance vieillesse et survivants.
PECC	Plan énergie et climat communal.
PGA	Plan général d'affectation communal.